



communiqué

N°:
No.: 164

Le 1er novembre 1985

LETTRE A L'HONORABLE ED BROADBENT, C.P., DEPUTE

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le Très honorable Joe Clark, a publié aujourd'hui le texte d'une lettre à l'honorable Ed Broadbent, C.P., député. Voici ce que dit la lettre:

"Cher Monsieur Broadbent,

Je vous remercie de votre lettre du 31 octobre dernier, concernant les neuf citoyens canadiens qui ont subi des traitements psychiatriques expérimentaux à Montréal. Ces événements tragiques se sont produits il y a presque trente ans, dans des circonstances qui encore aujourd'hui sont loin d'être claires. Vous savez à quel point je tiens à une juste compensation.

Ce n'est qu'en août 1977 que le gouvernement et le public canadiens ont pris connaissance de la participation de la CIA au financement de ces expériences. Depuis cette époque, plusieurs ministres et hauts fonctionnaires des Affaires extérieures ont tenté d'établir les faits tels qu'ils se sont produits. J'ai appris que les dossiers du projet à la CIA et ceux du Dr Ewen Cameron, médecin en chef du Allan Memorial Institute, avaient été détruits il y a quelque temps. À la fin des années 1970, le ministère avait essayé - mais sans grand succès - d'obtenir la liste complète des patients du Allan Memorial, qui auraient pu être soumis à ces expériences.

Depuis qu'un procès a été intenté auprès des tribunaux américains, le ministère et notre ambassade à Washington ont aidé les neuf plaignants dans toute la mesure du possible. Le gouvernement a également essayé de s'assurer qu'une telle situation ne se reproduise plus jamais.

J'ai été le premier ministre canadien à soulever la question auprès d'un secrétaire d'État américain, à l'occasion de mon entretien avec M. Shultz en mai dernier. À l'issue de cette conversation, M. Shultz a demandé à son conseiller juridique, le juge Sofaer, de rouvrir le dossier. Lors de son passage à Calgary, M. Shultz m'a fait savoir que le juge Sofaer avait conclu que les États-Unis ne pouvaient être tenus responsables et que les tribunaux américains devraient se prononcer sur cette affaire. L'inconvénient d'un règlement en cour est bien entendu qu'il prend du temps, et les plaignants sont déjà des personnes âgées. J'ai souligné à M. Shultz qu'il était à mes yeux hautement prioritaire que cette affaire soit réglée dans les plus brefs délais, et que je demanderais la collaboration totale de l'Administration américaine pour s'assurer que l'affaire passe en cour le plus rapidement possible.

La réponse du juge Sofaer laisse entendre que les États-Unis possèderaient certaines informations qui ne seraient pas connues du Canada. Je veux connaître ces faits; le ministre de la Justice et moi-même avons donc accepté une offre des États-Unis de faire connaître à un haut fonctionnaire du ministère canadien de la Justice les faits tels que les perçoivent les États-Unis.

Vous avez proposé que je soumette cette affaire à la Cour internationale de justice, à La Haye. Cette solution ne serait pas très avantageuse pour les citoyens canadiens car les procédures devant un Tribunal international peuvent prendre beaucoup de temps. En outre, la Cour internationale n'a pas le pouvoir de dédommager des particuliers. Si la priorité est d'aider ces Canadiens - et c'est là effectivement ma priorité - il ne serait pas particulièrement utile, à ce stade, d'entamer de nouvelles poursuites judiciaires.

Certains des faits sont litigieux. Ce qui, par contre, n'est pas contesté, est le fait que des citoyens canadiens ont bel et bien été soumis à des traitements psychiatriques expérimentaux qui ont eu sur eux des effets dont ils ont souffert. Je tiens à aider ces Canadiens, et c'est pour cela que j'ai soulevé la question en premier lieu. Mon objectif premier est toujours d'obtenir pour ces Canadiens une juste compensation. Je pense pouvoir bénéficier de votre appui, et de celui de toute autre personne intéressée, pour ne pas nous laisser écarter de cet objectif primordial.

Conformément à vos coutumes, je fais publier cette lettre.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur Broadbent, l'expression de mes meilleures salutations.

Joe Clark "